

## Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

### Programmes statistiques 2003

	page
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES	
Direction générale des Études et des Relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires .....	3
STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement.....	7
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des Études et des Relations internationales - Direction de la balance des paiements .....	7
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire .....	10
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des Études et des Relations internationales -Direction de la conjoncture .....	12
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générale des Études et des Relations internationales -Direction de la conjoncture .....	13
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTEME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des Entreprises .....	14
<b>COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES</b> .....	17
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction .....	21
- Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction .....	24
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES</b>	
- Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales .....	28
<b>MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE</b>	
- Sous-direction des études statistiques (SDES).....	31
<b>Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003</b> .....	33



## **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des Etudes et des Relations internationales  
- Direction des Etudes et Statistiques monétaires (DESM)

### **STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

## **1. Exposé de synthèse**

### **1.1. Statistiques monétaires**

Le format actuel des statistiques monétaires est issu des travaux de l'Institut monétaire européen (IME), précurseur de la Banque centrale européenne (BCE), avant l'entrée en phase III de l'Union monétaire. S'il autorise un calcul fiable de la masse monétaire et des contreparties dans des délais très courts, il a conservé un caractère transitoire. L'expérience acquise par l'Eurosystème depuis le début de 1999 dans l'exercice de ses responsabilités en matière de politique monétaire et l'engagement pris d'instaurer un régime statistique européen permanent et pleinement harmonisé ont conduit à renforcer le dispositif de collecte. Trois principaux objectifs ont été recherchés : disposer d'une ventilation sectorielle plus fine des dépôts et crédits, en particulier avec une périodicité mensuelle, améliorer le calcul des flux et collecter des données harmonisées sur les taux d'intérêt bancaires.

Deux nouveaux règlements de la BCE ont été adoptés à ce titre au dernier trimestre 2001 pour une mise en œuvre en 2003.

En outre, une enquête sur la distribution du crédit bancaire va également être mise en place.

### **1.2. Statistiques financières**

Le projet de mise en place de comptes financiers trimestriels devrait aboutir courant 2003. Cet outil permettra aux conjoncturistes de mieux appréhender les évolutions financières en les replaçant dans le cadre cohérent que propose la comptabilité nationale. Les travaux liés à la mise en place de la base 2000 se poursuivront afin de permettre une publication des résultats en 2004. En ce qui concerne les comptes financiers européens, les efforts se porteront sur la mise à disposition d'une version sectorisée sans que soit arrêtée, pour le moment, une date de livraison ; par ailleurs, une « guide-line » devrait être adoptée d'ici 2003. Enfin, le règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises financières, dont l'adoption a été retardée, devrait être opérationnel à l'horizon de 2003.

### **1.3. Statistiques et enquêtes nationales sur les valeurs mobilières**

Les statistiques d'émissions de titres sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a également demandé aux BCN de lui fournir des séries mensuelles de stocks de titres. Cette information est déjà disponible pour les obligations et titres de créances négociables. En revanche, des travaux supplémentaires ont été engagés sur la base actions pour permettre de fournir les stocks correspondants aux demandes de la BCE à l'horizon 2003.

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le cadre du projet de la base titres européenne, à fournir à partir de 2003 des informations titre par titre sur les émissions d'actions, d'obligations et de TCN des résidents de la zone euro.

## **2. Travaux nouveaux pour 2003**

### **2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année**

#### **2.1.1 Statistiques monétaires**

En application des règlements BCE n° 2433/2001 du 22 novembre 2001 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières et monétaires et n° 63/2002 du 20 décembre 2001 concernant les statistiques de taux d'intérêt appliqués par les institutions financières monétaires aux

dépôts et crédits des ménages et des sociétés non financières, après consultation de la profession bancaire une décision du Gouverneur de la Banque de France du 22 mai 2002, précisée par un avis du Directeur général des Études et des Relations internationales du 23 mai 2002 a défini les modalités de la collecte de données supplémentaires concernant :

- les taux d'intérêt bancaires sur les opérations nouvelles (dépôts et crédits)
- les taux d'intérêt bancaires sur les encours (dépôts et crédits)
- les effets de valorisation sur les placements en titres des établissements de crédit et les pertes sur créances irrécouvrables
- les ventilations mensuelles des dépôts et crédits par agent contrepartie.

La ventilation par catégories de détenteurs des parts d'OPCVM monétaires (par le truchement des conservateurs de ces titres) fera également l'objet d'un avis du Directeur général des études et des relations internationales avant fin 2002.

La collecte statistique relative aux établissements de crédit passera, sauf pour le dernier point évoqué, par le canal de la BAFI (base de données des agents financiers), système de collecte prudentielle, comptable et d'informations de gestion.

Début de la collecte : échéance de janvier 2003.

En outre une enquête qualitative portant sur la distribution du crédit bancaire, harmonisée au niveau de l'ensemble de la zone euro, sera menée, sur la base du volontariat, auprès de quinze établissements de crédit pour la France (86 au total pour la zone euro)

Début de la collecte : janvier 2003 pour l'échéance du quatrième trimestre 2002.

### **2.1.2 Statistiques financières**

- Poursuite de la confection de comptes financiers trimestriels en base 95 des comptes nationaux.
- Réalisation des travaux statistiques relatifs au changement de base des comptes nationaux (base 2000).
- Mise en place de statistiques trimestrielles de flux d'intérêt, conformes aux normes de la comptabilité nationale.

### **2.1.3 Statistiques et enquêtes nationales sur les valeurs mobilières**

*Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières*

Aménagements apportés à la nouvelle enquête qui a obtenu en 1999 le label d'intérêt général délivré par le CNIS : accroissement du taux de couverture de l'enquête par le recrutement de nouveaux informateurs.

*Base de données sur les actions*

Démarrage de la nouvelle application de la base de données mensuelles sur les émissions d'actions cotées et non cotées :

- reprise des données et des fonctionnalités de l'existant,
- production de séries chronologiques sur les stocks,
- enrichissement des informations collectées pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs : BCE, comptes nationaux, statistiques monétaires, divers.

*Alimentation de la base titres de la BCE à partir de 2003*

### **2.1.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2003**

En liaison avec Eurostat et la BCE, un travail de réflexion sur la mesure de la qualité des données va être entrepris.

#### 2.1.4.1 Statistiques monétaires

Réflexion sur l'extension du dispositif de collecte aux FCPE et l'adaptation du traitement de la collecte OPCVM à la création de nouvelles catégories par la COB.

#### 2.1.4.2. Statistiques financières

Néant

### 2.1.4.3. Statistiques et enquêtes nationales sur les valeurs mobilières

Systematiser le recoupement des statistiques sur les valeurs mobilières avec des données de sources exogènes (Direction de la Balance des Paiements, Secrétariat Général de la Commission Bancaire, INSEE,...).

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Statistiques monétaires**

Outre les nouvelles collectes ou les modifications évoquées plus haut :

- bilan mensuel agrégé des IFM
- suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise
- agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés et l'endettement des agents non financiers résidents français
- statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM
- correction des variations saisonnières de certaines séries
- développement de la diffusion de séries longues via Internet.

### **3.2. Statistiques financières**

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières
- Comptes nationaux financiers annuels de l'ensemble des secteurs
- Tableaux trimestriels des financements et des placements.

### **3.3. Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières**

Elles sont au nombre de quatre :

- à périodicité trimestrielle .
  - enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières ;
  - enquêtes sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires ;
- à périodicité annuelle :
  - enquêtes sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques, en fonction des catégories socioprofessionnelles, des âges et des montants des portefeuilles ;
  - sondage sur les porteurs de valeurs mobilières réalisé par la SOFRES sur demande de la Banque de France et d'Euronext.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

### **4.1. Statistiques monétaires**

Tout en veillant à respecter les exigences de qualité exigées par la BCE, le SASM a visé à réduire autant que possible la charge statistique globale résultant pour les banques du renforcement de la collecte au niveau de la zone euro, en recourant en particulier à la pratique de l'échantillonnage pour les taux d'intérêt sur les nouveaux contrats et dans les cas où cela a été jugé possible à des estimations pour ce qui concerne certaines ventilations sectorielles.

### **4.2. Statistiques financières**

Néant

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

#### **5.1.1. Statistiques monétaires**

Néant

#### **5.1.2. Statistiques financières**

Néant

## **5.2. Aspects « environnement »**

### **5.2.1. Statistiques monétaires**

Néant

### **5.2.2. Statistiques financières**

Néant

## **5.3. Aspects « européens »**

### **5.3.1. Statistiques monétaires**

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires ainsi qu'aux task forces sur le « bank lending survey » et le « report on financial structures ».
- Diffusion en France des statistiques monétaires ou financières européennes.

### **5.3.2. Statistiques financières**

- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers.
- Participation au groupe de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Transmission des données du « table on financements and investments » à la BCE.

### **5.3.3. Statistiques sur les valeurs mobilières**

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les stocks de valeurs mobilières.
- Contribution à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.

## **6. Liste des publications**

### **6.1. Statistiques monétaires**

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France (sur le site internet de la BdF)
- Annexes au *Bulletin mensuel de la Banque de France* (en version papier et sur le site internet de la BdF)
- Statistiques, publication trimestrielle (sur le site internet de la BdF)
- « Les évolutions monétaires en .... », publication annuelle (en version papier et sur le site internet de la BdF)

### **6.2. Statistiques financières**

Les comptes nationaux financiers sont publiés dans le volume annuel « Comptes et indicateurs économiques » et dans le cédérom associé de l'INSEE ainsi que sur le site Internet de la Banque de France.

### **6.3. Statistiques sur les valeurs mobilières**

Les résultats des différentes enquêtes, trimestrielles et annuelles, sont publiées sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée dans le *Bulletin de la Banque de France*.

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003**

Les objectifs fixés pour les trois domaines (statistiques monétaires, statistiques financières, enquêtes « valeurs mobilières ») au titre du programme à moyen terme 1999-2003 ont été jusqu'à présent respectés et n'appellent pas dans l'immédiat de réorientations significatives.

**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des Opérations  
 . Direction des Systèmes de paiement

**STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT**

La direction des Systèmes de paiement produit tout au long de l'année des statistiques relatives aux moyens de paiement (monnaie fiduciaire, chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse ainsi que les paiements de montant élevé.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de paiement (Trésor, BCE, GSIT, CRI...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique Statistiques/Moyens, instruments et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière quasiment entièrement automatisée. Avec la fermeture des chambres de compensation et le traitement dématérialisé des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont elles aussi réalisées de manière automatisée.

**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des Études et des Relations internationales  
 . Direction de la Balance des paiements

**STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR****1. Exposé de synthèse**

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) estime, traite et compile, suivant des règles méthodologiques précises, des données sur l'ensemble des opérations et transactions entre les résidents français et les non-résidents, nécessaires pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure non seulement de la France mais aussi de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques sur le terrain, c'est-à-dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Dans un environnement marqué par une accélération des échanges financiers intra-européens et par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1/01/2002, les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru, malgré une concertation régulière entre pays européens et avec les organismes compétents de l'union européenne et de la zone euro. Des projets nouveaux, fondés sur l'utilisation de résultats d'enquêtes – pour les voyages (voir 2.1) ou pour d'autres rubriques pour lesquelles des enquêtes peuvent apporter une plus-value (échanges de services) –, ou reposant sur le recoupement entre données de règlement et données estimées – évaluation des revenus d'investissements de la balance des paiements à partir des stocks de la position extérieure – ou encore prévoyant un rapprochement plus systématique avec d'autres pays européens partenaires – s'agissant des salaires, des investissements directs ... – devraient permettre de concilier l'exigence de maintien voire d'amélioration de la qualité émanant des institutions internationales et un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale. A cet égard, la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations de transferts transfrontières par les banques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 constitue un gage significatif de la volonté des autorités de répondre aux attentes des particuliers et des

entreprises dans le cadre de la politique de réduction des coûts des virements internationaux intra-européens, soutenue par la Banque Centrale Européenne, la Commission et le Parlement européen.

## **2. Travaux nouveaux pour 2003**

### **2.1. Les enquêtes sur les voyages**

Jusqu'à la fin de l'année 2001, les « voyages » en balance des paiements étaient recensés à partir des moyens de paiement utilisés par les touristes pour régler leurs dépenses de voyage (règlements à des agences de voyage, paiements par carte bancaire, virements, billets étrangers changés en France et billets français rapatriés de l'étranger). Dans la perspective de l'introduction de l'euro fiduciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il était impératif de mettre en place un nouveau système de recensement permettant de pallier l'impossibilité de connaître l'origine géographique des flux sur billets en euros sur le territoire national.

Les premiers tests sur l'enquête aux frontières auprès des visiteurs étrangers lancée en 2001 et destinée à être couplée aux déclarations des opérateurs de cartes bancaires pour évaluer les dépenses touristiques des non-résidents en France, n'ayant pas donné entière satisfaction, notamment en raison des mesures de sécurité renforcées prises à la suite des attentats du 11 septembre, il a été décidé de façon urgente d'en redéfinir certains aspects. A cette fin, compte tenu de l'importance du tourisme pour l'économie française, un nouveau type de questionnaire simplifié et destiné à être distribué ou rempli en face-à-face sur les aires d'autoroute a été conçu et testé au mois d'août 2002. Le coût annuel de cette enquête en a été renchéri sensiblement, ce qui pose d'ores et déjà la question de son financement sur ressources publiques en 2003. Cette situation suscite des inquiétudes sur la possibilité de mener à bonne fin en 2003 l'élaboration d'une des lignes les plus stratégiques de la Balance des paiements. Par ailleurs, l'échantillon utilisé pour constituer la base de sondage de l'enquête SDT ne donne pas entière satisfaction en raison d'une insuffisante représentativité. La direction de la Balance des Paiements devra donc rechercher, de concert avec la direction du Tourisme, une solution permettant d'assurer, pour un coût raisonnable, la qualité des données sur les dépenses des touristes français à l'étranger.

### **2.2. Mise en œuvre de la déclaration directe générale pour les services**

La mise en place au 1.01.2002 du seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations bancaires se traduit, à méthodes inchangées, par une perte d'informations représentant environ 8 % des échanges de services, et bien davantage pour certaines composantes. Cette mesure visant à un allègement du coût des transferts transfrontières pour la clientèle des banques (particuliers et entreprises), conjuguée à l'abandon des déclarations de paiement sur les échanges de marchandises à compter du 1/02/2004, conduira la direction de la balance des paiements à sélectionner avant la fin de l'année 2003 de nouvelles entreprises ayant le statut de DDG (déclarant direct général) sur la base du montant annuel de leurs échanges de services et de revenus avec l'étranger, seuil fixé à 30M d'euros, au lieu de 150 M d'euros actuellement pour le montant des échanges de biens et services avec l'étranger. Les nouveaux DDG ainsi sélectionnés devront déclarer chaque mois l'ensemble de leurs opérations économiques et financières avec l'étranger. En contrepartie, les entreprises ayant actuellement le statut de DDG, mais effectuant essentiellement avec l'étranger des échanges de marchandises seront déchargées de leurs obligations déclaratives. Au total, le nombre de DDG devrait être légèrement réduit pour une qualité déclarative accrue pour ce qui concerne les échanges de services et revenus avec l'étranger. À cette fin, un décret modifiant le décret n°89-938 du 29 décembre 1989 réglementant les relations financières entre la France et l'étranger a été préparé et est en cours d'examen devant le Conseil d'État ; sa promulgation reste prévue avant la fin 2002.

### **2.3. Études préalables pour la mise en œuvre d'une enquête sur les services auprès des PMI-PME**

Parallèlement, seront lancées à compter de 2003 les études préalables au lancement d'une nouvelle enquête par échantillonnage, annuelle ou semestrielle, sur les échanges internationaux de services des PMI-PME qui viendrait compléter les déclarations des DDG visés ci-dessus. Le projet d'enquête pourrait être présenté au Comité du visa du CNIS avant fin 2003 ou au début de l'année 2004 pour mise en œuvre en 2005 ou 2006.

### **2.4. De nouvelles méthodes de calcul et de contrôle des revenus**

Des études devraient être entreprises dès le second semestre 2002 et poursuivies en 2003 afin de parvenir à estimer mensuellement l'ensemble des revenus d'investissements de la balance des paiements à partir des stocks de la position extérieure. Dans un premier temps, les estimations seraient systématiquement confrontées aux règlements déclarés par les banques et les DDG pour effectuer des contrôles de cohérence et pour améliorer la qualité ; ultérieurement, les estimations pourraient se substituer aux règlements, dans le but d'une mise en conformité totale avec la méthodologie des droits constatés, conformément aux recommandations du FMI.

## **2.5. La poursuite des travaux sur les FATS**

S'agissant des statistiques sur l'activité des groupes étrangers (ou FATS, Foreign Affiliates Trade Statistics), il est prévu de mener à bien avant fin 2003, en application des recommandations du rapport du CNIS sur les investissements directs étrangers en France, la construction d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle, direct ou indirect, d'une société ou d'un groupe étranger. Cette base constituera la première étape des travaux d'élaboration d'un registre d'entreprises actives à l'international sur lequel la DBDP pourra s'appuyer pour faire évoluer son système de collecte, actuellement centré sur la recherche de l'exhaustivité, vers une utilisation plus large d'enquêtes statistiques.

## **2.6. Autres actions**

Pour les investissements directs, après concertation avec la BCE et nos partenaires européens, le principe directionnel recommandé par le FMI devrait être mis en œuvre avant la fin 2003.

Concernant les statistiques bancaires internationales, il est prévu de mettre en œuvre une réforme des statistiques de créances bancaires internationales consolidées, collectées sous l'égide de la BRI.

Cette réforme, qui a été avalisée par le Comité sur le système financier mondial (CGFS) de la BRI en novembre 2001, a notamment pour objectif que les positions des banques, exprimées jusqu'à présent en contrepartie immédiate, soient exprimées en termes de risque ultime, i.e. tiennent compte des garanties reçues de ou données à des tiers. En outre, le recensement est étendu aux positions de hors-bilan. La réforme va entraîner une refonte de la collecte réalisée par la Direction de la Balance des paiements. Une collecte nouvelle, centrée sur les 10 principaux établissements bancaires français auxquels elle a déjà été présentée, entrera en vigueur pour le mois de référence de juin 2003, c'est-à-dire avant la date limite de fin 2004 fixée par la BRI.

Sur un plan général, le développement du système d'information de la balance des paiements (projet SAFIR) sera poursuivi en 2003, afin de permettre notamment un recours plus large à des estimations en cas de données manquantes et à des corrections d'anomalies déclaratives grâce à l'utilisation de techniques statistiques plus élaborées, tout en offrant des traitements mieux sécurisés.

## **3. Opérations répétitives**

Néant

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans compromettre la qualité des instruments disponibles, la direction de la balance des paiements de la Banque de France s'efforce de limiter, voire de réduire autant que possible, la charge statistique globale, en veillant à inscrire toute décision dans ce domaine dans le cadre d'une concertation avec ses partenaires tant nationaux qu'euro-péens.

- Il en est ainsi des travaux engagés dans chaque pays sous l'égide du Comité européen des Statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (CMFB) et en liaison avec la BCE : mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations des banques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 dont les premiers résultats se traduisent par une diminution de 35 % du nombre de déclarations des banques, mais aussi mise au point d'un cadre déclaratif unique en Europe pour les maisons-mères et les filiales des entreprises multinationales (sur la base du volontariat). Les progrès réalisés pour parvenir à un accord sur une codification unique constituent une étape importante dans cette direction.

- Par ailleurs, à l'instar de ce qui va être décidé pour les DDG déclarant essentiellement des opérations sur marchandises, il est envisagé de supprimer en 2004 l'obligation actuellement faite aux banques de déclarer les règlements de marchandises (cf supra).
- Enfin, avec le nouveau système d'information de la direction de la Balance des paiements (application SAFIR), sera favorisé l'usage accru par les banques et les entreprises de la télétransmission et, plus encore, d'Internet (projet GFIN) qui contribueront également à réduire le coût des obligations déclaratives pour la balance des paiements.

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

Sur le plan européen, la direction de la Balance des paiements poursuivra sa participation à plusieurs task forces de la BCE (Investissements directs, investissements de portefeuille, revenus, base-titres européenne) et au groupe technique d'Eurostat sur la déclaration directe qu'elle préside. Elle participe au nouveau groupe de travail sur la qualité des balances des paiements et des comptes nationaux trimestriels mis en place sous l'égide d'Eurostat et de la BCE dans le cadre du CMFB.

### **BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

## **STATISTIQUES BANCAIRES**

### **1. Exposé de synthèse**

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est désormais stabilisée dans le cadre de la BAFI, à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2000, à l'exception des conséquences de l'introduction des documents en euros, depuis juillet 1998, notamment des délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits. Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, désormais intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est désormais réalisée.

La mise en place d'états du type 8000 à destination de la BCE (pour une mise en production en 2003) impacte la BAFI

Les établissements de crédit des TOM sont désormais assujettis au dispositif de garantie des dépôts, des titres et des cautions, la population concernée a donc été élargie

Au cours du deuxième semestre 2000, les instructions CB ont porté notamment sur l'informatisation des grands risques, la collecte d'informations relatives au dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et la réforme de la présentation des documents publiables des établissements de crédit et des compagnies financières.

## **2. Travaux nouveaux pour 2003**

### **2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées**

Réforme et collecte dans l'application BAFI :

- des informations relatives aux engagements internationaux des établissements de crédit et des compagnies financières (risques de crédit, de marché, provisions générales)
- des informations relatives aux implantations bancaires à l'étranger (données d'état civil des succursales et filiales, activité et résultats par catégories d'opérations)

L'uniformisation des états de collecte d'informations comptables a été réalisée en juin 2002 pour l'ensemble des établissements assujettis au contrôle de la Commission bancaire (établissements de crédit et entreprises d'investissement). La mise en place des nouveaux états est prévue pour 2003.

Enfin, la collecte de données sur les ordres stipulés à règlement-livraison différé a été mise en œuvre en juin 2002 pour les entreprises d'investissement et le sera en mars 2003 pour les établissements de crédit.

### **2.2. Autres nouveaux travaux**

Aucun prévu à ce jour

## **3. Opérations répétitives**

Rappel des travaux récurrents mis en œuvre pendant la période 1996-2000 : BAFI (organisation de la collecte, nomenclature comptable, cadre prudentiel), dont modifications principales :

- ratio d'adéquation des fonds propres aux risques de marché, selon deux normes parallèles : Directive européenne, d'une part, et Comité de Bâle (G 10), d'autre part.
- extension de la surveillance prudentielle, et par conséquent de la collecte d'informations statistiques, aux entreprises d'investissement. (loi de Modernisation des activités financières du 2 juillet 1996)
- « Schéma d'information minimal » sur les produits dérivés (travaux du G 10)
- Enquête annuelle sur les implantations bancaires à l'étranger (IBE)

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Remise des documents par télétransmission pour l'ensemble des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

Aspects « régionaux », « environnement » et « européens » : mise en place des nouveaux états BCE.

## **6. Liste des publications**

- Rapport annuel de la Commission bancaire,
- Analyses comparatives (activité et résultats),
- Bulletin de la Commission bancaire,
- Livres blancs et documents de discussion et d'étude,
- Comptes annuels publiables des établissements de crédit.

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003**

*Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.*

## BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des Etudes et des Relations internationales  
 . Direction de la Conjoncture

### STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUETES DE CONJONCTURE

#### 1. Exposé de synthèse

La direction de la Conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- des enquêtes de tendance, couvrant :
  - l'activité dans :
    - l'industrie (mensuellement),
    - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
    - le commerce de gros (trimestriellement),
    - le commerce de détail (bimestriellement),
    - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002 ; enquête bimestrielle auparavant),
  - le comportement financier dans :
    - l'industrie (trimestriellement),
    - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement) ;
- une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2003

Modifications significatives prévues pour l'enquête sur le coût du crédit (période de collecte des données, échantillon) et nouvelle méthode de correction de l'inégalité des jours ouvrables dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

#### 3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP, le commerce de gros et sur le comportement financier des entreprises de l'industrie et du BTP
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit
- enquête annuelle sur les comptes financiers du logement.

#### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

## 5. Aspects particuliers du programme 2003

Néant

## 6. Publications

Néant

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen-terme 1999-2003

2001 : intégration des ventes de librairie-papeterie de la grande distribution dans le calcul des évolutions de chiffres d'affaires du commerce de détail.

2002 : suppression des enquêtes semestrielles dans l'industrie sur l'évolution des délais de paiement et les comportements d'emploi. Les questions relatives aux comportements d'emploi sont reprises tous les trimestres dans l'enquête mensuelle de tendance dans l'industrie.

*Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.*

### **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des Etudes et des Relations internationales  
 . Direction de la Conjoncture

### **STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**

Il s'agit de statistiques mensuelles, trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- et des crédits nouveaux à l'habitat,

à l'effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

**BANQUE DE FRANCE**  
- Secrétariat général  
. Direction des entreprises

## STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTEME PRODUCTIF

### 1. Exposé de synthèse

La Direction des Entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie.

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

### 2. Travaux nouveaux pour 2003

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2003 dans le domaine concerné.

### 3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée en 2003.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie pour le compte de l'Observatoire des délais de paiement. Sortie à l'automne 2003.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2003, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Été 2003

L'enquête sur la DUE sera réalisée à l'automne 2003 et ses résultats seront publiés vers février 2004.

Les statistiques sectorielles sont réalisées chaque année et fournissent des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Un renouvellement méthodologique de l'analyse financière individuelle opéré en 2000 est maintenant entré dans la pratique. Sur un plan individuel, la restitution à l'entreprise du nouveau document personnalisé ; le Dossier d'analyse financière (DAF) se poursuit. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilan sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par un ou plusieurs comptoirs, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

### **5.2 Aspects « environnement »**

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

### **5.3. Aspects européens**

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude sur le financement des entreprises espagnoles et françaises, réalisée en coopération entre la Banque d'Espagne et la Banque de France, a été réalisée en 2002 et donnera lieu à diverses publications et interventions en 2003.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens orientera ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres.

## **6. Liste des publications**

Comme chaque année, en 2003, la direction des Entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des Entreprises et direction de la Conjoncture). Sur certains secteurs des comptoirs participent également à ces travaux.

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

L'enquête sur la DUE, disponible sur treize années, donnera lieu à l'étude de l'impact de la DUE sur les fonctions de production et d'investissement. Des séries de capital productif en volume mises au point en 2002 permettront d'affiner cette approche.

Les études portant sur le risque de crédit seront développées pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction d'outils de détection précoce des difficultés, poursuivie en 2002 sur les secteurs des services aux entreprises, donnera lieu en 2003 à une publication sur l'ensemble des instruments disponibles et leur utilisation. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit et l'impact de la conjoncture seront poursuivis.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers.

Enfin, différentes fiches techniques sont régulièrement réalisées pour le rapport annuel du Conseil national du crédit et du titre (CNCT).

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003**

*Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.*

## COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES (CCA)

### PUBLICATIONS STATISTIQUES DE LA C.C.A. (POUR 2003, DONC COMPTES 2002)

=====

#### RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises d'assurance soumises à la Commission de contrôle des assurances. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;
- sociétés extra-communautaires.

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance
- sociétés extra-communautaires.

L'appellation "sociétés anonymes" regroupe désormais toutes les sociétés anonymes et donc les entreprises "nationales".

#### TABLE DES MATIERES

##### 1 – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE SUR LA VIE, SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MIXTES, TONTINES

###### 1-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

###### 1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2 non-vie) pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie (annexe 2-8) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat de solvabilité mixte pour le total du marché
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

*Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.*

### **1-3 – Encaissement des sociétés vie et mixtes par catégories comptables (affaires directes en France)**

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L.  
autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques  
autres que des temporaires décès
- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats régis par l'article L 441
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

*Les encaissements des sociétés vie et mixtes en dommages corporels sont décrits avec ceux des sociétés non-vie.*

## **2 – SOCIETES D'ASSURANCE NON-VIE**

### **2-1 – Généralités**

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

### **2-2 – Totalisation des états comptables**

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques (annexe 1-11 et 1-12) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-1BIS pour le total des mutuelles agricoles
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
  - *Etats C-10 et C-11*
    - Dommmages corporels
    - Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
    - Dommmages aux biens
    - Catastrophes naturelles
    - R. C. générale

Divers  
 Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)  
 Construction  
 Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)  
 Acceptations

- Etats C-12  
 Transports  
 Construction

### **Crédit et caution**

Total affaires directes en France

### **Acceptations**

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises  
 Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

### **2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)**

- Assurance de dommages corporels.  
 Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.
- Assurance automobile
- Assurance de dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- Assurance transports
- Assurance construction
- Crédit caution
- Acceptations en France
- Activité dans l'Union Européenne ( LPS et succursales)
- Activité hors de l'Union Européenne

## **3 - SOCIETES DE REASSURANCE**

### **3-1 - Généralités**

Liste des sociétés

### **3-2 - Totalisation des états comptables**

- Compte de résultat technique
- Compte de résultat non technique
- Proposition d'affectation du résultat
- Bilan
- Tableau des engagements
- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)
- Bilan par devise (annexe 1-13)
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)
- Etat C-1
- Etat C-2
- Etat C-3
- Etat C-10 Sous-total acceptations en France
- Etat C-11 Total acceptations en France
- Etat C-12 Total acceptations en France
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

## **TABLEAUX DE SYNTHESE**

TABLE DES MATIERES

### **1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE**

- 1 - 1 L'effectif à fin 2002
- 1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2002
- 1 - 3 Les modifications intervenues en 2002
- 1 - 4 Les sociétés disparues en 2002

### **2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES**

- 2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2002

- 2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance
- 2 - 3 Répartition des primes par forme juridique
- 2 - 4 Les sociétés vie et mixtes
- 2 - 5 Les sociétés non-vie
- 2 - 6 Les sociétés de réassurance

### 3 - L'ASSURANCE SUR LA VIE

- 3 - 1 Total du marché vie
- 3 - 2 Capitalisation
- 3 - 3 Contrats individuels et groupes ouverts
- 3 - 4 Contrats collectifs
- 3 - 5 Contrats en unité de compte
- 3 - 6 Acceptations en France des sociétés vie ou mixtes
- 3 - 7 Activité à l'étranger

### 4 - ASSURANCE NON-VIE

- 4 - 1 Total du marché
- 4 - 2 Dommages corporels
- 4 - 3 Assurance automobile
- 4 - 4 Dommages aux biens
- 4 - 5 Catastrophes naturelles
- 4 - 6 Responsabilité civile générale
- 4 - 7 Divers : Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 4 - 8 Assurance transport
- 4 - 9 Assurance construction
- 4 - 10 Crédit – caution
- 4 - 11 Acceptations en France des sociétés non-vie
- 4 - 12 Activité à l'étranger

### 5 - LES SOCIETES DE REASSURANCE

## **ETATS TRIMESTRIELS DES PLACEMENTS**

Ces totalisations sont décomposées selon les mêmes sous-ensembles de sociétés que pour les résultats comptables.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . 5<sup>e</sup> Sous-direction - Comptabilités et dépenses de l'État
- .. Bureau 5D

**1. Exposé de synthèse sur les orientations de 2003**

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Depuis février 1999, grâce à la réduction des délais des comptes publics, la DGCP participe au compte provisoire, en collaboration avec la Direction de la Prévision, en assurant, notamment, la responsabilité complète du compte de l'Etat. Conformément au règlement n° 113/2002 de la Commission européenne du 23 janvier 2002, les comptes de la campagne 2000-2002 seront présentés selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore chaque année à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques qui sort en mai. Un INSEE Première, rédigé en collaboration avec l'INSEE, sur les comptes régionaux des administrations publiques locales sera publié au deuxième semestre 2002. Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette brute consolidé au sens de Maastricht figure également dans ce rapport. Dans la publication DGCP « Les Comptes des communes », sont repris des tableaux de passage entre les agrégats comptables et des agrégats au format de la comptabilité nationale (« Système intermédiaire »).

En 2003, les comptes définitifs 2001 et semi-définitifs 2002 des administrations publiques seront réalisés en base 2000. Le compte provisoire 2002, notifié fin février 2003 à la Commission européenne, est le dernier réalisé en base 1995. Les travaux préparatoires concernant le secteur des administrations publiques ont été réalisés en 2001 et 2002. Les comptes régionaux des administrations publiques locales seront également élaborés en nouvelle base. Compte tenu de l'amélioration des délais et de la qualité des sources comptables, les comptes régionaux des APUL de l'année 2001 pourraient être disponibles à l'été 2003.

En 2003, des comptes régionalisés de l'Etat pour les années 1999 et 2000 devraient être élaborés et transmis à l'INSEE, conformément au programme moyen terme de la formation Statistiques régionales et locales.

Pour répondre aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels complets des administrations publiques, une mission de surveillance et d'évaluation a été confiée, fin décembre 2001, à Bruno Durieux, Inspecteur général des finances, Pascal Mazodier, Inspecteur général de l'INSEE et à Jean-Louis Rouquette, Inspecteur des finances en charge de la 5<sup>ème</sup> Sous-direction de la DGCP. Un comité de projet est présidé par Maryvonne Lemaire, chef du département des comptes nationaux de l'INSEE. Son secrétariat est assuré par Marie-Christine Parent, chef du bureau 5D à la DGCP. Un plan opérationnel de mise en place des comptes trimestriels a été validé début 2002 par ces deux instances. Il prévoit d'une part une refonte du système de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques et d'autre part la mise en forme de ces sources infra-annuelles pour les besoins de la Comptabilité nationale. Pour répondre à ses nouvelles missions, le bureau 5D a été renforcé par quatre agents (un attaché INSEE et trois contrôleurs du Trésor public).

## **2. Travaux nouveaux pour 2003**

### **2.1. Mise en place de la nouvelle application de centralisation annuelle et trimestrielle des collectivités locales. Première mobilisation du nouvel échantillon sur les communes.**

Début 2003, sera mis en place un infocentre permettant de centraliser en annuel et en infra-annuel les comptes des collectivités locales et de leurs établissements publics. Ce projet informatique facilitera la mise en forme des comptes nationaux des administrations publiques locales en données annuelles et trimestrielles. En parallèle, une mission a été confiée fin 2001 à un administrateur INSEE (Jean-Alain Monfort), concernant la rénovation de l'échantillon mobilisé pour la conjoncture communale et son utilisation pour les comptes nationaux trimestriels. Cet échantillon sera mis en place fin 2002 pour une exploitation au premier trimestre 2003.

### **2.2. Régionalisation des comptes de l'Etat**

Les premiers comptes régionaux de l'Etat devraient être transmis à l'INSEE courant 2003. Ils concerneront les comptes 2000 et porteront sur le compte de production, d'exploitation et de capital.

## **3. Opérations répétitives**

Aux prestations annuelles traditionnelles en matière de comptabilité nationale et régionale de la Direction générale de la comptabilité publique s'ajoutent désormais la participation au compte provisoire et la fourniture d'agrégats comptables trimestriels.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois, les travaux menés dans le prolongement de la Mircoss (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptables nationaux, direction du budget.

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du CNIS sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales.

Des comptes régionaux des Administrations publiques locales, élaborés conformément aux principes du SEC95, sont transmis depuis l'exercice 1997 à l'INSEE ; ils participent à l'établissement des PIB régionaux communiqués à Eurostat. Un bilan a été fait avec le Département de l'Action Régionale de l'INSEE pour améliorer la qualité des informations transmises et assurer une meilleure cohérence entre les comptes de la métropole et ceux des DOM. Cette cohérence a nécessité une harmonisation des calendriers des comptes régionaux des DOM avec ceux du cadre central. Ces recommandations ont été intégrées dans les comptes régionalisés transmis par la DGCP à l'INSEE à compter de l'exercice 1999. A partir de 2003, l'amélioration de la qualité et des délais des sources, conduit la DGCP à élaborer les comptes régionaux sur la base du compte semi-définitif. Cette collaboration se traduit par la sortie en 2002 d'un INSEE Première en collaboration avec la DAR.

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat nécessite que le lieu d'exécution de la dépense soit rattaché à la nature de la dépense : cette condition devrait être assurée à moyen terme dans le cadre de la mise en place du projet ACCORD. Sans attendre, les principales subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales ont été régionalisées et sont intégrées dans le compte régionalisé des APUL. En 2003, le bureau 5D devrait élaborer, en collaboration avec la DAR de l'INSEE, une première régionalisation des comptes de l'Etat pour la gestion 2000. Pour ce faire, le bureau 5D a demandé le développement de requêtes spécifiques dans INDIA (notamment le code géographique du lieu d'exécution de la dépense).

Depuis l'exercice 1999, un compte régionalisé des hôpitaux publics a été transmis aux comptables régionaux des DOM. La généralisation à l'ensemble des régions de France métropolitaine est à l'étude.

## **5.2. Aspects environnement**

Dans la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations, une fonction « environnement » est prévue. En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par la société Planistat pour le compte de l'IFEN et d'autres organismes. Les conclusions de ce travail ont été intégrées dans le cadre central de la Comptabilité nationale à l'occasion de la base 2000.

## **5.3. Aspects européens**

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat. L'INSEE assure l'interface avec cet organisme. Depuis 2000, la DGCP participe en collaboration avec la Banque de France au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place d'un TOF trimestriel. Trois règlements européens prévoient la mise en place de comptes trimestriels complets des Administrations publiques avant 2005.

## **6. Liste des publications**

### **6.1. Publications INSEE**

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques sorti en mai. La publication d'un INSEE Première, en collaboration avec l'INSEE, sur les comptes régionaux des administrations publiques locales, est prévu courant 2003. Un Article d'Economie et statistique sur les comptes nationaux et régionaux des collectivités locales est également envisagé.

### **6.2. Autres publications**

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette brute consolidé au sens de Maastricht figure également dans ce rapport.

Dans la publication de la DGCP, « Les Comptes des communes », sont détaillés des tableaux de passage entre les agrégats comptables et les agrégats au format de la comptabilité nationale (« Système intermédiaire »).

## **7. Suivi des travaux prévus au programme de travail à moyen terme 1999-2003**

L'exécution du programme à moyen terme suit son cours sans retard notable. L'objectif à court terme reste la mise en place de comptes trimestriels des Administrations Publiques et de comptes régionalisés de l'Etat.

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

- Direction générale de la comptabilité publique

. 6<sup>ème</sup> Sous-Direction – Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger

..Bureau 6C Gestion financière et comptable des collectivités territoriales

### **1. Exposé de synthèse**

Le domaine de compétence du bureau 6C est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, hormis les secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux, qui relèvent du Bureau 6B.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts : les informations de conjoncture 2000, arrêtées au 31 janvier 2001 ont été communiquées à la presse le 9 mai et mises simultanément sur Internet, ce qui a représenté un gain de 3 semaines en communication et un mois en réalisation par rapport à 1999-2000 qui marquait déjà un progrès du même ordre ; la note de conjoncture au 30/9/2001 a été refondue, le document a été finalisé fin novembre (gain d'un mois également) ;
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2000 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement du fichier, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective se met en place ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2002) ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet)

Des améliorations demeurent néanmoins nécessaires :

- Fiabiliser la gestion des identifiants : un chantier est en cours en 2002 pour renforcer leur qualité ;
- Renforcer la formation en matière d'analyse et de commentaire financier ;
- Raccourcir les délais de mise en ligne des informations de référence et individuelles sur internet

### **2. Travaux nouveaux pour 2003**

#### **2.1. Refonte des modalités de centralisation des comptes**

Un nouveau système de centralisation intégrale et infra annuel des comptes des collectivités et établissements publics locaux sera mis en œuvre.

## **2.2. Réforme de l'échantillon des communes**

L'échantillon des communes utilisé pour présenter la conjoncture sera rénové pour mieux prendre en compte les résultats du recensement général de la population de 1999 et le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre.

## **2.3. Consolidation**

Les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants seront étendus pour les départements appliquant une comptabilité rénovée et les groupements à fiscalité propre les plus importants.

## **3. Opérations répétitives**

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6<sup>ème</sup> Sous-direction

### **3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)**

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par le Bureau 6C. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Une partie des informations publiées est librement consultable sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles seront rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

#### **3.1.1 Les comptes des Communes**

Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes publiés sont ceux de 2000 (édition juin 2002). Les comptes individuels agrégés des communes de plus de 10.000 habitants sont consultables au titre de 1999 sur le serveur internet du MINEFI. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Depuis novembre 2001, les données individuelles 1999 et 2000 des communes de plus de 3.500 habitants sont également consultables sur internet (extension à l'ensemble des communes en novembre 2002).

#### **3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions**

Chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2000 publiés en mars 2002. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

#### **3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL)**

Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1<sup>er</sup> semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2000 est intervenue en juillet 2002,

#### **3.1.4 Les aides économiques locales**

Publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

## **3.2. Informations de conjoncture**

### **3.2.1 Eléments de conjoncture communale**

Observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage de principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon de 1017 communes représentant 50% des finances communales, dont toutes les villes de métropole plus de 50.000 habitants. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante; à partir de

la balance de fin de mois et au 31-janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Des extraits de ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

### **3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale**

Collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

### **3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale**

Collecte intégrale au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

Les informations synthétiques sont présentées dans le cadre de la brochure « Premières tendances N des finances locales /ou/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Le bureau 6C a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2002 sur les comptes 2001 et la généralisation interviendra en 2003.

Les informations régionales seront articulées avec une synthèse nationale des comptes.

### **5.2. Aspects « environnement »**

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères feront l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

### **5.3. Aspects « européens »**

Sans observations pour 2003.

## 6. Liste des publications de la 6<sup>ème</sup> sous-direction

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
<b>Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Bureau 6C)</b>		
<i>A) Informations de conjoncture</i>		
<b>Communes</b>	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001,	Echantillon de 1017 communes, dont toutes les villes de plus de 50.000 habitants, représentant 50% des finances communales.
<b>Départements</b>	publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	intégralité des départements de métropole
<b>Régions</b>		intégralité des régions de métropole
<b>Intercommunalité (groupements fiscalisés)</b>		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, districts, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
<b>Les comptes des communes</b>	brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des départements</b>	brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des régions</b>	brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des établissements publics locaux</b>	2 brochures annuelles	publication en 2001 sur les comptes de l'exercice 1999 (Epl fiscalisés et tous autres établissements) ; travaux de régionalisation sur les comptes 2000 de la nouvelle intercommunalité à publier en 2002
<b>Les aides économiques versées par les collectivités locales</b>	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : [doccndt@cp.finances.gouv.fr](mailto:doccndt@cp.finances.gouv.fr) .

Consultations sur le site internet du MINEFI :

[http://minefi.gouv.fr/publique/finances\\_locales/som\\_compt\\_loc.htm](http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm) .

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)  
 . Département des études et des statistiques locales

### 1. Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2003 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (problèmes statistiques liés aux modalités financières retenues par les collectivités locales pour alléger le poids de leur dette, poursuite du transfert de compétences, réforme de la fiscalité locale, nouvelles formes de coopération intercommunale...), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux départements (et aux régions).

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire.

Enfin, le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

La diffusion de ces informations au public le plus large se fera toujours selon les formes traditionnelles (papier, disquettes...), mais aussi sur le réseau **Internet**. Un des axes prioritaires de la diffusion des informations sera la valorisation du site internet de la DGCL, qui pourra dans certains cas se substituer à la diffusion papier.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du CNIS** sur les finances publiques locales. En particulier, il contribuera activement à la rédaction du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2003 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du SNI.

### 2. Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2003

- La rubrique DGCL du site Internet du ministère de l'intérieur sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.
- En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2001.

- Le département s'est doté du progiciel Mapinfo et du fichier France entière des limites communales. Ce produit logiciel a été installé, dans un premier temps, pour valoriser par des applications cartographiques le fichier national des groupements de collectivités territoriales.
- En liaison avec le ministère de l'équipement (Certu de Lyon), un logiciel de gestion et de consultation sur l'intercommunalité sans fiscalité propre (syndicats) sera installé dans les préfectures. Un fichier central récapitulera ces informations pour fournir une image complète de l'intercommunalité en France.

### 3. Les travaux reconduits

- **Bulletin d'informations statistiques** :

quatre numéros dans l'année (le BIS est un supplément au bulletin d'information « Démocratie locale », diffusé à 50 000 exemplaires)

- **Actualisation de l'ouvrage** :

"Les collectivités locales en chiffres"

#### à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2001) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2001) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse par sondage des budgets communaux 2003 (5 000 communes) et diffusion d'une note de résultats.

#### à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2001) ;
- exploitation des budgets primitifs 2003 des départements et diffusion d'une note de résultats.

#### à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2000) ;
- exploitation des budgets primitifs 2003 des régions et diffusion d'une note de résultats.

#### dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- le département assurera la mise à jour et le suivi du système d'observation statistique sur les organismes de coopération intercommunale mis en place en 1993 et qui a conduit à la constitution d'un fichier national en 1999 ; il sera étendu aux groupements sans fiscalité propre (syndicats) ;
- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2001).

#### dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de disquettes départementales donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2003).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

#### dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

## **5. Aspects particuliers du programme 2003**

### **Aspects régionaux et locaux**

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

## **6. Liste des publications (en 2002)**

- Quatre Bulletins d'Informations Statistiques (BIS)
  - janvier 2002 : Les BP des communes en 2001 : des budgets d'attente
  - avril 2002 : L'intercommunalité se renforce et se simplifie
  - octobre 2002 : La fiscalité directe locale en 2002
  - janvier 2003 : Les bilans sociaux au 31 décembre 1999
- Les collectivités locales en chiffres en 2002
- Les budgets primitifs des communes en 2002
- Les budgets primitifs des départements en 2002
- Les budgets primitifs des régions en 2002
- Les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2000)
- Les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2000)
- Les finances des départements (exercice 2000)
- Les finances des régions (exercice 2000)
- Les finances des groupements à fiscalité propre (exercice 2000)
- Guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2002)
- Les finances des collectivités locales en 2002 (publication de l'OFL)
- Synthèse des bilans sociaux au 31 décembre 1999

## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de la programmation et du développement  
 . Sous-direction des études statistiques (SDES)  
 ..Bureau des études statistiques sur la recherche

(Programme présenté à la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie)

### 1. Exposé de synthèse

Le système de publication mis en place au cours des années se maintiendra. Les études engagées en 2002 donneront lieu à des publications sous forme de notes d'information. Le bureau aura à cœur de maintenir la qualité des données présentées dans les pages Web mises en place en 2002.

### 2. Travaux nouveaux pour 2003

#### 2.1 Enquêtes nouvelles ou renouvelées

Une nouvelle enquête sur les budgets R&D des collectivités territoriales, mise en place en 2002 sera pérennisée en 2003.

L'enquête sur les objectifs socio-économiques du BCRD sera l'objet d'une réflexion, commencée en 2001 et qui a été suspendue en 2002. Cette réflexion touchera plus particulièrement la nomenclature des objectifs.

Une enquête pilote sur la R&D dans les services devrait être menée.

#### 2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus

Participation à l'enquête sur les relations de partenariat entre entreprises, menée principalement par le SESSI, qui devrait être lancée en 2003.

Prise en charge de l'enquête Innovation auprès des entreprises faisant de la R&D à titre principal.

### 3. Opérations répétitives

Néant

### 4. Allègement de la charge statistique

Dans le cadre de la rénovation de l'enquête auprès des entreprises, cette préoccupation reste très présente. Le seuil d'interrogation des entreprises par questionnaire simplifié sera rehaussé. Le volet chercheur sera intégré dans le questionnaire principal. En revanche, la fréquence d'interrogation sera réduite à une année sur deux.

### 5. Aspects particuliers du programme

#### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Elaboration d'un nouvel *Atlas de la recherche* régional.

Enquête sur la part de leur budget que les collectivités locales consacrent à la R&D.

#### 5.2. Aspects « environnement »

Dans l'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique, des questions concernent l'effort consacré par les organismes publics de recherche à la surveillance et à la protection de l'environnement. Une question similaire sera introduite dans le questionnaire adressé aux entreprises.

### 5.3. Aspects européens

- Harmonisation des méthodes et des nomenclatures utilisées dans le cadre des groupes de travail d'EUROSTAT ;
- Transmission des données françaises de R&D à EUROSTAT et à l'OCDE (respectivement de données au niveau national et régional et de données détaillées, toutes régulièrement publiées) ;
- Participation à l'élaboration de l'enquête communautaire sur l'innovation du SESSI ;
- Rénovation du manuel de Frascati (définition de concepts internationaux en matière de R&D) piloté par l'OCDE.

## 6. Liste des publications

### 6.1. Parus en 2001

#### *Les notes d'information*

- Recherche et développement en 1999 (résultats détaillés dans la série dossiers n°126)
- Recherche et développement en 1999 et 2000 (NI n°01-50)
- L'effort de recherche et développement des principaux groupes français (NI n°01-41)
- Création ou rachat de centres de R&D : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger (NI n° 01-26)
- Women in sciences in France (NI n°01-...) traduction de la note d'information sur les femmes dans la recherche publiée en 2000

#### *La revue Education et formation*

- Numéro spécial sur le thème " recherche et innovation " (n° 59, avril-juin 2001)

#### *Les Dossiers Education & Formations*

- Recherche et développement en France : Résultats 1999, estimation 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001 (n° 126)

### 6.2. A paraître en 2002

Participation à l'ouvrage collectif : « livre blanc sur les femmes dans la recherche en France » mars 2002

#### *Les Notes d'information*

- L'innovation dans les banques et les assurances (NI)
- L'innovation dans les entreprises de R&D (NI)
- Les chercheurs étrangers en France (NI)
- Les profils scientifiques et techniques régionaux

#### *Les dossiers Education & Formations*

- Recherche et développement en 2000, prévisions 2001 et 2002 (résultats détaillés dans la série dossiers)

Ouverture en février 2002 d'un site WEB consacré à l'économie de la R&D (Statistiques et grands agrégats de base, études publiées, études en gestation dans les laboratoires de recherche)

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

*Cf. Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document.*

**Tableau récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003**

<i>Thèmes et opérations</i>	<i>Unité responsable</i>	<i>Suivi</i>	<i>Observations</i>
<b>Statistiques monétaires et financières</b>			
Nouvelles statistiques destinées à la BCE	<b>BdF – DESM – SASM-SEVAM</b>	En cours	▪ Noyau dur - permanent
Nouvelle base de données sur les OPCVM	<b>BdF – DESM – SASM</b>	Réalisée	▪ Noyau dur - permanent
Approfondissements méthodologiques	<b>BdF – DESM – SASM</b>	En cours	▪ permanent
Définition de nouveaux Indicateurs	<b>BdF – DESM – SASM</b>	En cours	▪ permanent
Comptes financiers trimestriels	<b>BdF – DESM – SESOF</b>	En cours	▪ Lancement en 1998 noyau dur
Passage à l'Euro	<b>BdF – DESM – SESOF</b>	Achevé en 2000	
Comptes financiers européens	<b>BdF – DESM – SESOF</b>	Achevé en 2000	En évolution
Statistiques structurelles sur les entreprises financières	<b>BdF – DESM – SESOF</b>	En cours	▪ Hors noyau dur
Enquête trimestrielle sur les placements en valeurs mobilières des agents	<b>BdF – DESM – SEVAM</b>	Achevé	▪ Noyau dur - permanent -
Enquête trimestrielle sur la composition des Plans d'épargne en actions (PEA) bancaires	<b>BdF – DESM – SEVAM</b>	Achevé	▪ Noyau dur - permanent -
Enquête annuelle sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques	<b>BdF – DESM – SEVAM</b>	Achevé	▪ Noyau dur - permanent
Base de données obligataires	<b>BdF – DESM - SEVAM</b>	Achevé en Juillet 1997  Achevé au 4 <sup>e</sup> trimestre 2001	▪ Noyau dur - permanent - (début : juillet 1997 ) ▪ Intégration des émissions des résidents à l'international à la DBdP et distribution
Statistiques titre par titre pour la BCE	<b>BdF – DESM</b>	En cours	Les transferts de données de la BdF vers la BCE fin 2002/début 2003
Base de données actions	<b>BdF – DESM – SEVAM</b>		▪ Noyau dur - permanent - (début : juin 1995) ▪ Refonte complète 2002/2003
<b>Statistiques bancaires</b>			
Évolution de la nomenclature comptable applicable aux entreprises d'investissement	<b>BdF – SGCB – DSGSB – SEB</b>	Réalisé	
Collecte des données nécessaires au calcul des contributions au fonds de garantie des dépôts	<b>BdF – SGCB – DSGSB – SEB</b>	Réalisé	Nouveaux états trimestriels à partir de 2000

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Opération
Collecte de données sur les ordres stipulés à règlement-livraison différé	<b>BdF – SGCB – DSGSB – SEB</b>	Réalisé	Nouveaux états à remettre à partir de juin 2002 (entreprises d'investissement) ou de mars 2003 (établissements de crédit)
<b>Statistiques concernant les relations avec l'extérieur</b>			
Révision du taux CAF-FAB	<b>DGDDI</b>	Calculs pour toutes les ventilations par DBDP pour Eurostat – aide Douanes	Septembre 2001 pour Douanes Début 2002 pour DBDP ? pour INSEE
Calage entre secteur bancaire et statistiques monétaires (décision BCE)	<b>BdF – DBDP avec DESM</b>	Groupe de travail DESM/DBDP	Fin 2002/début 2003
Finalisation des enquêtes tourisme (recettes et dépenses)	<b>BdF – DBDP avec Direction du Tourisme et SOFRES (dépenses - enquête SDT) et MV2 pour l'enquête aux frontières (recettes)</b>	Enquête SDT : fin de phase de tests Enquête aux frontières : modification des méthodes de collecte et du contenu de l'enquête (enquête-test menée au mois d'août 2002). Participation à un groupe de travail présidé par M. Abraham consacré aux enquêtes bords de routes – Groupe constitué de la Direction de l'équipement, de la Direction du Tourisme, de fédérations de transports, de représentants des Régions et de la DBDP	1 <sup>er</sup> trimestre 2002 3 <sup>ème</sup> trimestre 2002  Premiers résultats du test à l'automne 2002
Mise en place du seuil d'exemption déclarative de 12.500 euros pour les opérations déclarées par les banques au nom de leur clientèle : décision CMFB	<b>BdF – DBDP</b>	Méthodes d'estimation des montants non déclarés - en phase d'études qui aboutiront à la <b>réduction du fardeau déclaratif des banques et des entreprises interrogées par ces dernières</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2002
Projet d'une nouvelle enquête sur les services internationaux auprès de PME – PMI suite à la fixation d'un seuil d'exemption de 12 500 au 1/01/02 et à son relèvement ultérieur éventuel à 50 000 euros (à horizon 2004-2006)	<b>BdF – DBDP avec le concours de la Direction de la Conjoncture et le Réseau de succursales de la Banque</b>	Enquête annuelle ou semestrielle sur base d'échantillonnage Lancement des études en 2002	Présentation au Comité du visa du CNIS avant fin 2003 pour mise en œuvre en 2005
Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations

Recrutement de nouvelles entreprises déclarantes directes (c'est-à-dire les plus importantes) spécialisées dans le domaine des services internationaux	<b>BdF – DBDP en liaison avec la Direction du Trésor</b>	Déclarations mensuelles	Modification du décret de 89 – Nouveau texte réglementaire : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2002 Lancement d'une campagne de recrutement en 2003 – <b>en contrepartie</b> il sera procédé à une diminution du nombre des entreprises DDG actives essentiellement en commerce de marchandises, de telle sorte que le nombre de DDG
Statistiques sur les filiales étrangères ou FATS (suite aux recommandations du rapport du CNIS sur les investissements directs étrangers en France)	<b>BdF – DBDP</b>	<u>FATS entrants</u> : recherche systématique du contrôle étranger ultime ; constitution d'un fichier des entreprises résidentes sous contrôle final d'une société ou d'une multinationale étrangère <u>FATS sortants</u> : lancement des études pour améliorer leur connaissance en 2002	Achèvement prévu en 2003 au plus tard
Répertoire des entreprises actives dans les paiements internationaux	<b>BdF – DBDP</b>	La réduction progressive du champ des déclarations bancaires pour la balance des paiements et la mise en place d'une enquête sur les services internationaux auprès d'un échantillon de PME – PMI impose la constitution d'un tel répertoire – lancement des études en 2002 dans le sillage des réflexions entre pays européens	Plusieurs approches possibles (base TVA ou règlements bancaires simplifiés). Mise en place au plus tôt en 2006
Modélisation des revenus en balance des paiements (articulation flux-stocks)	<b>BdF – DBDP</b>	Lancement des études en 2002 parallèlement à une participation à un groupe de travail européen créé sous l'égide de la BCE	

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Opérations
----------------------	-------------------	-------	------------

Déclarations harmonisées en Europe des entreprises multinationales	<b>BdF – DBDP et autres banques centrales nationales</b>	Projet inspiré par l'ERT (European Roundtable of industrialists) – test de faisabilité en cours auprès de 6 entreprises européennes dont une entreprise française (1 <sup>ère</sup> vague) – lancement 2 <sup>ème</sup> vague au 2 <sup>ème</sup> trimestre 2002	Projet à long terme (2006)
Aménagement des statistiques bancaires internationales (BRI)	<b>BdF – DBDP</b>	Introduction du critère de pays bénéficiaire ultime et des positions sur dérivés	2004 au plus tard
<b>Statistiques concernant les enquêtes de conjoncture</b>			
Extension de l'enquête de conjoncture aux mois d'été	<b>BdF – Direction de la Conjoncture</b>	Réalisation en 2000	Secteurs concernés : le conseil pour les affaires et la gestion ; les agences et conseils en publicité ; les activités de nettoyage.
Extension possible de l'enquête « services » à d'autres secteurs	<b>BdF – Direction de la Conjoncture</b>		
Enquêtes répétitives (voir programme)	<b>BdF – Direction de la Conjoncture</b>		
<b>Statistiques concernant le système productif</b>			
Centrale de bilans.	<b>BdF – Direction des entreprises</b>		Annuelle. Elle donne lieu à l'édition de statistiques et à plusieurs études sur le financement des sociétés.
Enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs dans l'industrie	<b>BdF – Direction des entreprises</b>		Annuelle. L'exploitation de 14 années d'enquête permettra l'étude des fonctions de production.
Évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises	<b>BdF – Direction des entreprises</b>		Suivie pour le compte de l'Observatoire des délais de paiement
Enquête qualitative SESAME sur les stratégies d'entreprise	<b>BdF – Direction des entreprises</b>	Enquête réalisée sur 3 ans	Réalisation annuelle de dossiers d'analyse stratégique.
Statistiques de taux de défaillance	<b>BdF – Direction des entreprises</b>		Annuelles. Certaines sont sur Internet.
Travaux d'étude	<b>BdF – Direction des entreprises</b>		Voir les différents paragraphes ci-dessus
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en nouvelle base	<b>DGCP/5D</b>	Achevé	Première campagne en base 2000 : définitif 2001, semi-définitif 2002, provisoire 2003
Contribution à l'élaboration des comptes nationaux financiers des Administrations Publiques en nouvelle base	<b>DGCP/5D</b>	Achevé	Amélioration de la cohérence temporelle dans le cadre de la base 2000
Contribution à la régionalisation des comptes nationaux non financiers des Administrations Publiques	<b>DGCP/5D</b>	En cours	Mise en place de comptes régionalisés de l'Etat

## PROGRAMMES CONCERNANT UNE AUTRE FORMATION

## Environnement

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
---------------------	-------------------	-------	--------------

Recettes et dépenses des Administrations Publiques classées en fonction en 7 au niveau 2 de la NFA « bis » adoptée en 1998	DGCP/5D	Reporté base2000	Mise en place de la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations en base 2000 (publication en mai 2004)
--	---------	------------------	--

#### Statistiques régionales et locales

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Compte des APUL – raccourcissement des délais	DGCP/5D	En cours	L'exhaustivité dans le cadre du semi-définitif sera assurée avec le projet d'info-centre
Régionalisation des comptes non financiers des APUL	DGCP/5D	Achevé	Basculement en base 2000 en 2003
Dépenses de l'Etat : examen des ressources de ND	DGCP/5D	En cours	Première version prévue courant 2003 pour 1999 et 2000
Comptes des hôpitaux : exploitation des données du bureau 6B de la DGCP en données régionales	DGCP/5D	En cours	Application nationale terminée -Régionalisation achevée pour les DOM

#### Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Rénovation de l'enq. annuelle sur les moyens de RD dans les entreprises	SDES/DPDC3	Finie	Obtention du label d'intérêt général, mention obligatoire
Rénovation de l'enq. annuelle sur les moyens de RD dans les organismes publics	SDES/DPDC3	id	Après confrontation avec données administratives et la nouvelle enquête "entreprises", harmonisation des questions et notions.
Enq. annuelle sur les moyens de RD dans les CHU et CLCC	SDES/DPDC3	En cours	Amélioration de la couverture
Enq. annuelle sur les moyens de RD dans les associations	SDES/DPDC3	En cours	Passage au comité du label en avril 2002, recherche d'une amélioration de la base de sondage
Enq. annuelle sur les objectifs du BCRD	SDES/DPDC3	En cours	Réflexion sur les nomenclatures de disciplines
Enq. conjoncturelle auprès des entreprises sur leurs intentions en matière de RD	SDES/DPDC3	Fait	Rénovée et reprise en 1999, annuelle
Enq. Communautaire sur l'innovation	SDES/DPDC3	En cours	Nouvelle enquête en 2001
Compte satellite de la recherche	SDES/DPDC6	En cours	Un compte destiné à alimenter le cadre central a été fait sur une année. L'exercice n'a pas été reconduit.
Publications légères de résultats rapides	SDES/DPDC3	Fait	
Publication de résultats complets	SDES/DPDC3	Fait	
Chiffres-clés (ou grands chiffres)	SDES/DPDC3		Mise à jour en 2001
L'Etat de la recherche	SDES/DPDC3	Repoussé au-delà de 2003	
L'atlas de la recherche	SDES/DPDC3	Repoussé au-delà de 2003	